

AR Prefecture

063-256301375-20230315-CA2022MANOIR-BF
Reçu le 28/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230309

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charbonnières les Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 28/02/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 70

Votants : 77 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Affectation des résultats 2022 du compte administratif 2022 du budget annexe MANOIR DE VEYGOUX sur le Budget Principal 2023 et clôture du budget annexe

Le Président rappelle aux membres du comité syndical les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Manoir de Veygoux du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 :

Les opérations budgétaires de **fonctionnement** dégagent les résultats suivants :

- recettes réalisées 136 327,93 €
- dépenses réalisées 59 785,48 €

d'où un EXCEDENT de l'exercice de 76 542,45 €

Compte tenu du déficit reporté de 49 174,34 €, le résultat de clôture 2022 est un excédent de 27 368,11€.

En 2022, les opérations budgétaires d'investissement ont donc été les suivantes :

* Recettes réalisées :	0€
* Dépenses réalisées :	29 665,26 €
* Déficit de l'exercice :	29 665,26 €
* Excédent antérieur de 2021 :	2 297,15 €
* Déficit d'investissement 2022	27 368,11€

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il est désormais nécessaire de réintégrer les **résultats du budget Manoir dissout sur le budget principal 2023 tel que suit :**

Recettes de Fonctionnement = (le solde RF-DF étant égal à 0)

- compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté à ajouter de 27 368.11 €

Dépenses de Fonctionnement

- compte 023 – Virement à la section d'investissement de 27 368.11 €

AR Prefecture

063-256301375-20230315-CA2022MANOIR-BF
Reçu le 28/03/2023

Recettes d'Investissement = (le solde -RI+RI étant égal à 0)

- compte 001 – Déficit de 27 368.11 € à ajouter à l'excédent reporté
- compte 021 – Virement de la section de fonctionnement de 27 368.11 €

L'affectation des résultats sera donc la suivante sur le budget principal 2023 :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat investissement reporté N-1	-142,52
+ Résultat investissement N	308 533,61
+ réintégration résultat investissement BA 86200 MANOIR VEYGOUX dissout	-27 368,11
= résultat cumulé d'invest au 31/12/N (à reprendre au 001 au BP N+1)	281 022,98
- Restes à réaliser - Dépenses	0,00
+ Restes à réaliser - Recettes	0,00
= Excédent de financement de la section investissement	281 022,98
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement reporté N-1	174 890,06
+ Résultat fonctionnement N	6 670,33
+ réintégration résultat fonctionnement BA 86200 MANOIR VEYGOUX dissout	27 368,11
= Résultat de fonctionnement à affecter	208 928,50
AFFECTATION	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (à reprendre au 1068 au BP N+1)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (à reprendre au 002 au BP N+1)	208 928,50

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'affecter les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget annexe Manoir de Veygoux tels que ci-dessus sur le budget principal 2023.

DIT : que le budget annexe MANOIR DE VEYGOUX sera clôturé définitivement suite à cette affectation.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

